

Conseil d'Administration de l'Aéroclub de Colmar

Séance du 16 novembre 2015

Présents : Stéphane Wagner, Philippe Dufour, Rémy Schillemann, Jean-Paul Delesse, Jean-Pierre Martin, Marc Gilg, Ivan Dietrich (par visioconférence), Cyril Langibout, Paul Libbra, Daniel Gilbert

Invité : Jean-Luc Jehl

1 – Point de la Trésorerie

La trésorerie est déficitaire de 3000 € en raison de dépenses non prévues dont notamment le remplacement et le câblage de la radio du Cessna (opération globale de près de 9000 €) et les dépenses de réparation du HAAR non couvertes par l'assurance (env 4000 €).

La fin du plan de financement du Cessna en décembre et la période des cotisations devraient régler la question. Il n'y a pas de fin de potentiel moteurs ou cellules dans les temps prochains.

2 – Réparation de l'Ecoflyer HAAR

Le programme de réparation comportait le remplacement de l'hélice, de l'embrayage, le réducteur, le silent-bloc, la vérification du train et le changement de la jambe de train avant.

Il a coûté 22 000 € dont 18 000 € pris en charge par l'assurance et 4000 € restant à la charge du club au titre de la franchise (1500 €) et de la vétusté.

Le coût de l'immobilisation de l'avion n'a pas été chiffré.

3 – Projet de modification du Règlement intérieur

Le règlement actuel ne prévoit la participation financière d'un pilote au coût de réparation du matériel qu'en cas de faute soumise à l'appréciation du Conseil de discipline. Il n'y a pas de contribution en dehors de cette procédure ou d'un accord amiable.

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration approuve le principe d'une modification du règlement pour y inclure une participation du pilote en cas de casse :

- contribution équivalente à la franchise d'assurance, soit 1500 € en valeur 2015, indépendamment de toute notion de faute et sans qu'il soit besoin de saisir le conseil de discipline (principe d'un partage du risque)
- retour à la notion de faute pour une contribution plus importante notamment en cas de vétusté non couverte par l'assurance, le Conseil de discipline restant compétent dans ce cas.

Dans tous les cas, la recherche d'un accord amiable avec le pilote permettra d'éviter le Conseil de discipline.

A contrario, le refus du pilote de payer sa part de 1500 € entraînera la saisine du Conseil de discipline.

4 – Information sur le projet de ZRT

Le projet de zone réglementée autour de Colmar prévoit un contact obligatoire avec la tour de Colmar pour le transit. C'est une forme simplifiée de CTR.

5. Semaine aéronautique à Cora

Du 15 au 20 février 2016 Cora mettra des stands à disposition des clubs pour une animation aéronautique dans la galerie marchande, durant la plage d'ouverture de 9h00 à 21h00.

La société qui nous avait loué un simu pour le Salon Sports et Passion sera sollicitée pour un devis.

Par ailleurs, le vol à voile sera contacté pour un éventuel stand commun.

Le projet sera soumis aux administrateurs par mail.

6. Intervention de Jean-Luc Jehl

L'Ecoflyer LJ est loué par le club à Jean-Luc Jehl au prix de 90,00 € TTC/heure assurance comprise hors carburant. 700 hdv ont été réalisées sur deux ans.

A l'issue de ces deux années de location, Jean-Luc Jehl estime l'exploitation déficitaire de 28 000 €. Il demande une renégociation ou une résiliation du contrat.

Après négociation, il est convenu que le prix de location de 90,00 € TTC/heure sera hors assurance. Le club prendra directement en charge l'assurance. Le coût sera réparti sur le tarif horaire de l'ensemble de la flotte.

Le Trésorier calculera le montant de cette répercussion estimée entre 3,00 à 4,00 € de l'heure.

7 – Intervention du chef pilote

Cyril Langibout a un projet professionnel sur Strasbourg qui ne lui permettra plus la disponibilité nécessaire pour le poste de chef pilote. Il suggère son remplacement.

Sollicité de son côté, Ivan confirme également que son poste à l'ONF en Lorraine n'est pas compatible avec celui de chef pilote à Colmar. Il faut être sur place.

Il n'y a toutefois pas de décision immédiate. Mais Cyril ne souhaite pas se voir reprocher son indisponibilité.

8 - Logiciel de gestion

La suite logicielle de gestion du club Aéro 2012 est obsolète. La maintenance n'en est plus assurée. De plus, il n'y a pas de passerelle avec RESI.

Les deux standards du marché sont Openflyers et Aerogest. Ils offrent une solution globale pour la gestion, la réservation, le planning et la compta. Aerogest est plutôt mis en avant par la FFA car il inclut le suivi élève.

Dans les deux cas, les pilotes devront apprendre à saisir leur vol au retour, ce qui se pratique de plus en plus couramment.

Le choix sera soumis à l'avis des Trésoriers.

9 – Projet d'ouverture d'une section ULM

L'ouverture de l'activité à l'ULM est une tendance qui se généralise dans les aéroclubs en raison des perspectives de l'aviation sous CDN.

Pour Colmar, le Président émet l'idée d'une école de conversion PPL – ULM.

La société Finesse max propose des formules de location pour des ULM de type WT9 Dynamic.

Le Président,
Stéphane Wagner

Le Secrétaire général,
Philippe Dufour